

*Joyeuses  
Fêtes!*

Le **TRIFLUVIEN**  
Bulletin municipal d'information [www.v3r.net](http://www.v3r.net)

Décembre 2011 / volume 22 numéro 6

(photo Sylvain Mayer)



**UN AUTRE PRIX NATIONAL COMME CADEAU DE NOËL**

Le maire Yves Lévesque et le menuisier Réjean Mongrain nous montrent ici le *Prix d'excellence* de l'Institut de l'administration publique du Québec, remporté par la Ville. Avec leur processus d'amélioration continue, nos cols bleus continuent de cumuler les honneurs et de servir d'exemple à la grandeur du Québec.

**En manchettes** ▼

▶ **Information municipale :  
quelles sont vos sources?** p. 2

▶ **Découvrez  
les plaisirs  
de la saison  
froide**  
p. 16

**Infos des Fêtes**

**Bureaux administratifs**  
Fermés du 23 décembre  
au 3 janvier inclusivement.

**Points de services des permis**  
Horaire disponible en page 4.

**Bibliothèques municipales**  
Ouvertes selon l'horaire habituel, mais fermées  
du 24 au 26 décembre, et du 31 décembre au 2 janvier.

**Numéros d'urgence**  
Accessibles 24 h/24 :  
Travaux publics (819 379-3733)  
et Sécurité publique (819 691-2929 ou 9-1-1).

**Collectes : aucun changement**  
Ordures et matières recyclables ramassées  
aux jours habituels, pour tous les secteurs.

**Écocentres**  
Fermés du 24 décembre au 2 janvier inclusivement.

**Récupération des sapins de Noël**  
Détails en page 6.



## Des modifications au Règlement d'attribution des logements à loyer modique

Le 1<sup>er</sup> septembre dernier, le nouveau Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique de la Société d'habitation du Québec (SHQ) est entré en vigueur. Celui-ci détermine les critères de sélection des locataires qui peuvent habiter de tels logements ainsi que ceux relatifs à leur attribution. Bien que les ajustements favorisent toujours l'attribution de logements aux ménages les plus démunis, le nouveau Règlement répond maintenant mieux aux besoins actuels des locataires et favorise un traitement plus équitable des demandes.

Avec ce nouveau Règlement, l'ancienneté gagne plus d'importance dans la pondération des demandes, les critères de pondérations des demandes sont simplifiés et leur nombre réduit.

De même, il simplifie l'application et la compréhension du Règlement, favorise une meilleure équité entre les demandeurs de logement, rend possible une meilleure mixité sociale et augmente l'autonomie et la responsabilisation des offices. Par exemple,

ici à Trois-Rivières, le demandeur doit avoir résidé, dorénavant, 12 mois non consécutifs sur le territoire de la ville au cours des 24 mois précédant sa demande pour être admissible. Une amélioration qui permettra de faire une demande plus rapidement.

De plus, une période de transition d'un an est accordée, par la SHQ, afin d'assurer une équité dans le traitement des demandes qui figuraient déjà sur la liste d'admissibilité au 1<sup>er</sup> septembre 2011, leur permettant d'être traitées en premier, sauf s'il s'agit d'une nouvelle demande jugée prioritaire. En fait, la transition minimise l'impact sur les demandeurs liés à l'ancienne réglementation et assure l'attribution pour les nouveaux. Un équilibre qui confirme la valeur accordée à l'ancienneté.

Finalement, ce nouveau Règlement permet à l'OMHTR de réaliser sa mission première, soit de « *gérer des immeubles d'habitation à loyer modique pour des personnes ou familles à faibles revenus* ».

## L'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières, une référence!

Le 24 octobre dernier, l'OMHTR accueillait M. Patrick Chandeze, conseiller stratégique à l'Union sociale pour l'habitat en France, un intervenant majeur en Europe. M. Chandeze est venu au Québec afin de comprendre comment, au quotidien, le soutien communautaire en logement social se réalise. Pourquoi avoir choisi l'OMHTR? Pour le dynamisme particulier et l'expertise développée dans les services offerts aux différents publics habitant les HLM. Une expertise reconnue en Europe. Onze partenaires étaient réunis à l'Office pour lui présenter les services offerts et l'éventail du travail accompli à l'intérieur de notre parc immobilier.

Cette visite a permis à l'Office de démontrer sa place de chef de file en matière de logement social. L'OMHTR, une référence dans le domaine du soutien communautaire en habitation sociale.



## HORAIRE DES FÊTES

**24 DÉC.** Horaire régulier  
Dernier départ 19h15

**25 DÉC.** Aucun transport

**26 DÉC.** Horaire du dimanche

**31 DÉC.** Horaire régulier  
Dernier départ 19h15

**1<sup>er</sup> JANV.** Aucun transport

**2 JANV.** Aucun transport

*La direction et le personnel  
de la STTR nous souhaitent*

*Joyeuses Fêtes!*

[www.sttr.qc.ca](http://www.sttr.qc.ca)

Service à la clientèle 819 373-4533



## Le grand Noël des animaux de la SPA Mauricie

### Devenez le cadeau de nos animaux!

La Société protectrice des animaux de la Mauricie invite la population de Trois-Rivières à participer en grand nombre à la deuxième édition de son **Grand Noël des animaux**, du 27 au 30 décembre prochains.

Grâce à de généreux partenaires et commanditaires, les personnes ou familles qui adopteront un animal de la SPA Mauricie courront la chance de gagner divers cadeaux ou forfaits.

Nous vous invitons donc, en cette période de joie et de partage, à permettre à un animal abandonné à la SPA Mauricie à trouver le plus précieux des cadeaux : un foyer aimant et respectueux!



## Aidez votre animal à combattre l'hiver

Tout comme nous, nos animaux de compagnie peuvent souffrir du froid, malgré un épais pelage. Il importe donc de prendre diverses précautions afin de leur permettre de mieux résister aux rigueurs de la saison froide.

Il faut rappeler que l'âge de votre animal influencera sa capacité à lutter contre la froidure : les jeunes animaux et les plus vieux sont moins aptes, ainsi que ceux qui sont moins bien nourris, à résister aux assauts de l'hiver. De plus, les chiens qui sont attachés sont également plus sensibles aux risques d'engelures et d'hypothermie. Enfin, même si votre chien à de longs poils, il est important de le brosser

régulièrement afin d'accroître les propriétés isolantes de son pelage.

Les chiens qui vivent à l'extérieur doivent pouvoir bénéficier d'un abri bien isolé du vent et du froid. Celui-ci doit être régulièrement nettoyé, les matières fécales ramassées quotidiennement. Ils doivent aussi recevoir une nourriture sèche de bonne qualité et une eau toujours à l'état liquide. Il existe d'ailleurs des plats chauffants qui gardent l'eau à une température appropriée. Il faut surtout éviter que l'animal ne mange trop de neige. Toutefois, si la température s'abaisse considérablement, il serait préférable de faire entrer le chien à l'intérieur : dans la maison, au sous-sol ou, avec prudence, au garage.

N'oubliez pas dans ce dernier cas de vous assurer que l'animal n'a accès à aucune solution antigel (contient de l'éthylène glycol dont le goût, légèrement sucré, est apprécié des chiens – et chats-). L'intoxication par le monoxyde de carbone est aussi à craindre. Ainsi, prenez la peine de sortir votre animal lorsque vous démarrez votre véhicule.

Les chiens qui vivent habituellement à l'intérieur doivent être sortis durant de courtes périodes afin de faire leurs besoins. Évitez de faire de longues sorties à l'extérieur par temps froid. Autrement, procurez-lui de petites bottes qui sauront tenir ses pattes au chaud et le protégeront du calcium ou des substances abrasives étendues sur les trottoirs. Pour les chiens à poils courts, il existe aussi de jolis petits manteaux qui le préserveront du froid. Portez également une attention particulière aux colliers de métal par temps froid. Celui-ci pourrait causer des blessures à l'animal s'il devait se coller la langue dessus. Utilisez plutôt, en cette saison, un collier de cuir ou de nylon.

Pour nos amis félins qui sont habitués à faire une promenade quotidienne, l'idéal est de les garder à l'intérieur lors des grands froids. Attendez que la température soit plus clémente avant de lui offrir de sortir à nouveau. De cette façon, si votre gentil minet étire son séjour extérieur, il ne sera pas pris au dépourvu par un froid trop intense.

Aidez votre animal à combattre le froid, n'hésitez pas à communiquer avec les techniciennes en santé animale de la SPA Mauricie (819 376-0806) pour toute information supplémentaire sur ce sujet bien d'actualité.



Société protectrice des animaux de la Mauricie  
5000, boul. Saint-Jean, Trois-Rivières (Québec)

Vous pouvez nous joindre au 819 376-0806  
info@spamauricie.com